



Commune municipale Orvin

Orvin, le 10 décembre 2018

ASSEMBLEE MUNICIPALE LUNDI 10 DECEMBRE 2018, 20H00 HALLE DE GYMNASTIQUE, ORVIN

PROCÈS-VERBAL

Président : Patrik Devaux
Secrétaire : Séverine Flaig

Ayants droits : 56

ORDRE DU JOUR :

1. Élection de trois scrutateurs
2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2019 avec une quotité d'impôt à 1,88
3. Présentation du plan financier 2019-2023
4. Renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2018 – 2019)
5. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 60'000.— pour la rénovation de la façade Sud du hangar sapeurs-pompiers & travaux publics à L'Echelette
6. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 135'000.— pour le remplacement des compteurs d'eau avec lecture à distance
7. Communications du conseil municipal
8. Divers

Le président salue l'assemblée et souhaite de fructueuses délibérations, dans un esprit serein et constructif, dans le respect de l'autre. L'assemblée a été convoquée dans la Feuille officielle d'avis du district de Courtelary n° 41 du 9 novembre 2018 conformément à l'article 28 du règlement d'organisation de la Commune d'Orvin.

L'assemblée est déclarée ouverte à 20h00. Selon l'article 20, alinéa 1 du règlement d'organisation « *ont le droit de vote les citoyens âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis 3 mois au minimum* ». La personne n'ayant pas le droit de vote est Mme Christine Leo, administratrice des finances. Tous les autres citoyens présents possédant le droit de vote, le président déclare l'assemblée correctement constituée.

L'ordre du jour a été présenté dans la feuille officielle.

Délibérations :

1. Élection de trois scrutateurs

Deux personnes sont nommées scrutateurs : M. Joël Edelmann et M. Joël Aeschlimann.

2. Discuter, éventuellement approuver le budget 2019 avec une quotité d'impôt à 1,88

Par M. Bruno Edelmann, responsable du dicastère des finances, présente le budget.

Quotité d'impôt à 1,88, auparavant à 1,94.

Les investissements prévus pour 2019 sont :

Nouvelle école enfantine (avant-projet)	CHF	40'000.00
Rénovation façade hangar SP	CHF	60'000.00
Remplacement ciblirie tir 300m	CHF	95'000.00
Réfection route de l'Envers (Grillon)	CHF	70'000.00
Silo stockage sel	CHF	100'000.00
Entretien chemins remaniement	CHF	75'000.00
Remplacement véhicule Holder	CHF	80'000.00
Remplacement compteurs eau a/lecture	CHF	135'000.00
Total	CHF	655'000.00

M. Humbert Mottet demande qui s'occupera de refaire le hangar des pompiers.

M. Sylvain Grosjean souligne que ce point sera présenté après.

M. André Feller souhaiterait savoir pour quelle raison l'argent n'est pas mis de côté et que les impôts baissent.

M. Bruno Edelmann fait part que les fonds propres sont assez élevés et qu'il faut dépenser l'argent dans les routes, les bâtiments. Il faut aussi rendre attractif la commune en baissant les impôts.

M. Pierre-Yves Aeschlimann remercie les autorités d'avoir baissé les impôts.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le budget 2019 avec quotité d'impôt à 1,88.

3. Présentation du plan financier 2019 – 2023

Par M. Bruno Edelmann.

2019

Nouvelle école enfantine (avant-projet)	CHF	40'000.00
Rénovation façade hangar SP / TP	CHF	60'000.00
Remplacement cibles tir 300m	CHF	95'000.00
Réfection Route de l'Envers	CHF	70'000.00
Silo – stockage sel	CHF	100'000.00
Entretien chemins remaniement	CHF	75'000.00
Remplacement Holder	CHF	80'000.00
Remplacement compteurs eau a/lecture	CHF	135'000.00
Total	CHF	655'000.00

2020

Nouveaux logiciels, divers	CHF	28'000.00
Nouvelle école enfantine	CHF	900'000.00
Remplacement conduite d'eau Rte	CHF	100'000.00
Remplacement canalisations Rte	CHF	150'000.00
Raccordement eaux usées	CHF	100'000.00
Total	CHF	1'278'000.00

2021

Remplacement sono/éclairage hall	CHF	50'000.00
Réfection Route des Oeuches, zone inf.	CHF	300'000.00
Réfection Route Sous les Roches	CHF	150'000.00
Réfection mur et Rte du Crêt des Bêtes	CHF	300'000.00
Réfection Chemin des Cernils	CHF	50'000.00
Aménagement chemin accès station	CHF	80'000.00
Réfection et consolidation mur cimetière	CHF	250'000.00
Conduite de secours 2 ^e partie	CHF	280'000.00
Total	CHF	1'460'000.00

2022

Réfection Route de l'Echelette, partie est	CHF	300'000.00
Réfection Route EE, accotements	CHF	150'000.00
Démontage poids publics, places parc	CHF	30'000.00
Total	CHF	480'000.00

2023

Néant	CHF	500'000.00
-------	-----	------------

4. Renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2018 – 2019)

Par M. Bruno Edelmann.

Ce point a été oublié lors de l'assemblée du mois de juin.

Le conseil municipal propose le renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes, soit la fiduciaire SORESA, pour une période de deux ans (2018-2019).

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2018 - 2019).

5. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 60'000.— pour la rénovation de la façade Sud du hangar sapeurs-pompiers & travaux publics à L'Echelette

Par M. Sylvain Grosjean, responsable du dicastère des bâtiments.

Suite à une analyse faite sur place, la commune a constaté plusieurs dégâts dus aux intempéries mais également à un manque de suivi. La première chose constatée, ce sont des fentes qui se trouvent sur les parties de ferblanterie, des déchirures qui proviennent d'une dilatation et d'un retrait de ferblanterie par le chaud et par le froid.

A noter que cette construction date de 1999 et qu'il y a des infiltrations d'eaux dues au silicon.

Les tôles pour être liées entre elles, sont rivées et suite aux dilatations par le chaud et par le froid, les rivets se détachent et déchirent la tôle ce qui fait que la jonction n'est plus étanche entre les deux parties de tôles.

Il y a 4-5 ans, une rénovation avait déjà été faite pour étanchéiser les montants des fenêtres de chaque côté des modules. Malheureusement, le silicon qui a été utilisé ne correspond plus et n'étanchéise plus.

La traverse du bas de la fenêtre en bois avec un manque d'entretien de peinture, le bois a séché, s'est retiré et l'eau s'infiltré à l'intérieur de la fenêtre.

L'inconvénient des corneilles, ce sont des oiseaux qui nichent et sont friandent de silicon. Il manque des bouts de silicon en raison des corneilles. La partie en bois est complètement détériorée et l'eau s'infiltré par les fentes et les joints.

Le conseil municipal et la commission des finances recommandent d'accepter le crédit de CHF 60'000.— pour la rénovation de la façade sud du hangar des sapeurs-pompiers et des travaux publics.

Reprise de la question de M. Humbert Mottet.

M. Sylvain Grosjean souligne que les travaux ne sont pas encore adjugés étant donné que le crédit n'est pas voté.

M. Jean-Jacques Wiesmann aimerait savoir si l'entretien du bâtiment incombe à la commune d'Orvin.

M. Sylvain Grosjean signale que le bâtiment appartient à la commune et les sapeurs-pompiers sont locataires et doivent avoir du matériel adéquat.

L'assemblée accepte à la majorité, sans avis contraire, le crédit d'engagement de CHF 60'000.— pour la rénovation de la façade Sud du hangar sapeurs-pompiers & travaux publics à L'Echelette.

6. Discuter, éventuellement accepter un crédit d'engagement de CHF 135'000.— pour le remplacement des compteurs d'eau avec lecture à distance

Par M. Stéphane Beney, responsable du dicastère des eaux.

Le comptage précis de l'eau est primordial pour des raisons

- de dimensionnement des équipements
- de contrôle des pertes
- de répartition des coûts de production

La majorité des compteurs ont largement dépassé leur temps de fonctionnement. À noter que la durée de vie d'un compteur s'élève entre 12 et 13 ans.

Certains compteurs ont plus de 60 ans de vie et donc avec l'âge, un compteur d'eau a tendance à sous-évaluer le volume d'eau.

Les relevés actuels se font par les propriétaires, une fois par année et ce qui pose problème est le délai non respecté, ainsi que les erreurs de lecture.

Le système actuel n'est cependant pas efficace.

Il faut compter le remplacement de 353 compteurs par des compteurs à induction équipés d'un système de relevé à distance. Le relevé est géré par la commune et plus par les propriétaires et procure une meilleure surveillance du réseau d'eau.

L'équipement serait par onde radio.

Les avantages seraient

- une gestion plus efficace et professionnelle
- un contrôle plus fiable (les données transmises automatiquement, pas d'erreur de lecture possible)
- un gain de temps tant pour les propriétaires que pour les employés de l'administration
- une économie d'argent car les nouveaux compteurs sont 5x plus précis, ce qui donne une diminution de la perte d'eau dans le réseau (3%)
- un contrôle général des installations intérieures
- une surveillance accrue du réseau d'eau (possibilité de connaître en tout temps et de manière précise la quantité d'eau livrée, possibilité d'identifier les pertes).

Le coût de ce projet s'élève à CHF 135'000.— comportant l'achat des compteurs, la mise en place et l'installation des compteurs ainsi que l'achat du matériel pour le système de relevé à distance.

Le conseil municipal et la commission des eaux recommandent d'accepter le crédit de CHF 135'000.— pour le renouvellement des compteurs d'eau.

M. Frédy Villard demande s'il y a une participation financière des propriétaires et si avec internet ça ne posera pas de problème.

M. Stéphane Beney répond qu'il n'y a pas de participation des propriétaires puisque les compteurs d'eau sont la propriété de la commune. Pour ce qui est d'internet, ça reste de l'onde radio et c'est toujours loin du Wi-Fi. Il n'y a pas de perturbation possible.

M. Patrik Devaux se demande si le citoyen peut contrôler ce qu'il se passe.

M. Stéphane Beney confirme que le citoyen peut contrôler et lire l'index du compteur.

M. Joël Aeschlimann aimerait savoir s'il est possible ou prévu une application afin d'avoir les données du compteur de la maison et ainsi éviter de descendre les étages pour atteindre le compteur.

M. Stéphane Beney répond par la négative.

M. Florian Brechbühl aimerait un renseignement si c'est une alimentation par batterie ou par réseau électrique.

M. Stéphane Beney signale que l'alimentation se fera par batterie.

L'assemblée accepte à une majorité évidente, sans avis contraire, le crédit d'engagement de CHF 135'000.— pour le remplacement des compteurs d'eau avec lecture à distance.

7. Communications du conseil municipal

M. René Léchoth informe que 4 conventions pour la pose de conteneurs semi-enterrés ont été signées avec les propriétaires. Une convention n'est pas encore signée pour cause que les riverains s'y opposent. Les travaux auraient pu commencer pour les 8 emplacements sur 9 mais cela sous-entend des coûts supplémentaires pour faire venir l'entreprise par la suite pour effectuer la dernière pose. L'emplacement concerné est le quartier du Sentier.

La demande de permis de construire des places de parc prévues à la Charrière est à la préfecture pour une prise de décision.

Les places de parc Sous les Roches sont en zone bleue, il y aura encore une indication qui sera modifiée pour une durée de 2h de temps du lundi au vendredi, libre le samedi et dimanche, y compris les places de parc en zone bleue à l'église.

Actuellement, il y a une économie d'énergie de 40% sur l'éclairage public avec les nouveaux lampadaires LED.

M. Julien Tièche rend un feed-back sur l'achat du tracteur des travaux publics. En date du 28 juin dernier, la commission des travaux publics a reçu 3 entreprises pour discuter des offres qui ont été envoyées à la commune. Suite à cela, la commune a décidé d'acheter un véhicule de démonstration mais pas encore immatriculé, c'était un véhicule moins cher qu'un neuf. La livraison de ce tracteur est intervenue le 27 octobre. Ce véhicule fonctionne bien.

Sylvain Grosjean signale qu'un crédit de CHF 6'000.— a été voté pour la localisation des adresses aux Prés-d'Orvin afin que le bureau de géomètre puisse effectuer ce travail l'année prochaine.

Les travaux ont été terminés cette semaine relatif à l'isolation périphérique du collège et les grillages posés sur les pavés de sécurité autour de l'enceinte de l'école.

M. Gautier Boder mentionne qu'un défibrillateur sera posé durant le 1^{er} trimestre 2019 à l'entrée de l'administration.

M. Bruno Edelmann fait part du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données.

« En notre qualité d'autorité de surveillance en matière de protection des données au sens de l'art. 103 sur la loi sur la protection des données et en vertu des tâches qui nous incombent au sens de l'art. 34 qui sont en mesure d'attester sur la base des vérifications effectuées depuis notre dernier contrôle jusqu'à ce jour.

L'observation des prescriptions légales et réglementaires en matière de protection des données, nous voulons toutefois qu'aucun exemplaire et copie de sécurité informatique n'est conservé en dehors des locaux de l'administration communale. Le registre des fichiers n'est pas établi, celui-ci doit en outre être publié sur internet conformément à l'art. 18 LCBD. Les communes peuvent cependant renoncer à publier le registre des fichiers sur internet en présentant un simple arrêt du conseil municipal.

S'agissant de l'archivage, les autorités compétentes doivent établir un procès-verbal sur les documents éliminés.

Les citoyens doivent savoir à qui s'adresser pour poser des questions relevant du droit et de la protection des données au sujet des affaires communales. La publication internet de la commune au nom de l'autorité de surveillance de la protection des données permettent d'informer la population de manière adéquate ».

La commune a pris note de ces points.

M. Marc-André Léchoth informe qu'une adaptation au sujet de la surveillance et du contrôle de la société Amarok sera revue afin de savoir si c'est encore nécessaire.

Concernant la traversée du village, un échéancier a été établi et les travaux devraient débuter au mois d'avril 2020. Auparavant, un certain nombre d'informations seront transmises publiquement.

Dans le cadre de la restructuration de l'administration, M. Daniel Racine a été confirmé comme secrétaire municipal. Sa période d'essai s'achèvera à fin janvier.

M. Vincent Kern a commencé depuis le 1^{er} mai comme employé d'administration et il a terminé sa période d'essai.

M. Joël Edelmann est repourvu à l'administration de semestre en semestre.

Au niveau des finances, Mme Christine Leo a passé sa 15^e année.

M. Marc-André Léchoth remercie toutes les personnes pour le travail effectué.

M. Marc-André Léchoth demande une minute de silence pour les personnes qui nous ont quitté durant l'année.

8. Divers

M. Florian Brechbühl aimerait savoir si les travaux de la traversée du village seront coordonnés avec le remplacement des conduites ou si ça sera l'un après l'autre.

M. Marc-André Léchoth mentionne que suite aux contrôles effectués, un parallèle sera fait entre comment la route sera adaptée et l'état des conduites. L'objectif est de faire en une seule fois.

M. Florian Brechbühl demande s'il est prévu de modifier d'autres zones en places de parc zone bleue ou d'autres en zone blanche.

M. René Léchet signale que dans l'immédiat, il n'est pas prévu d'avoir des places de parc en zone blanche. Par contre, il est prévu d'aménager le poids public en 2022-2023.

Mme Brigitte Brechbühl rend attentif l'assemblée car il ne faut pas supprimer des places de parc pour installer des Moloks. Le nombre de places de parc est déjà assez limité.

M. René Léchet a pris note et informe que la couleur des places de parc n'est pas encore définie.

M. Florian Brechbühl mentionne que les anciennes exploitations agricoles ont été transformées en appartements ce qui donne qu'il y a plus de personnes et il faut tenir compte de cette problématique.

Mme Elie Magnin souhaiterait que le village passe à l'extinction de l'éclairage lumineux entre 23h30 et 05h00.

M. René Léchet indique qu'il faut demander à l'ensemble de la population un avis si ça intéresse les gens sous forme de questionnaire. En fonction du résultat, un point pourrait être passé en assemblée.

M. Luca Negro souligne que si les gens ne trouvent pas de place de parc, ils vont ailleurs et ainsi les commerçants perdent des clients.

M. Pierre-Yves Aeschlimann remercie les autorités pour les bons travaux effectués. Le village devient un village touristique à la belle saison. Les buissons derrière Les Oeuches sont devenus des toilettes publiques. La commune doit aller plus loin dans le domaine des places de parc.

M. Marc-André Léchet signale que la commune ne possède que peu de terrain et ne peut pas mettre à disposition des places de parc aux riverains.

M. Fabrice Weber souligne qu'un atelier participatif avait été dirigé par le bureau RWB sur la traversée d'Orvin. Des thèmes qui avaient été présentés notamment le besoin de stationnement. Il serait bien de relayer cette information et leur dire qu'à l'assemblée municipale les citoyens se plaignent d'une situation inconfortable avec le mode de stationnement notamment au centre du village, place du village, petite place et peut-être s'il pourrait amener 2-3 places supplémentaires, ça permettrait de soulager certaines parcelles problématiques.

M. Marc-André Léchet en a pris note.

M. Daniel Boder constate qu'il a glissé une enveloppe de vote dans la boîte aux lettres de la commune et a dû pousser 2 autres enveloppes qui dépassaient. Il a déjà intervenu une fois et rend attentif qu'il faut faire attention afin d'éviter un recours.

M. Jean-Jacques Wiesmann remercie les personnes qui travaillent pour la commune et souligne qu'il faudrait intervenir auprès du parc Chasseral. Lors de négociation, le parc Chasseral avait promis à la commune une aide pour la route des Prés-d'Orvin. Le parc Chasseral amène de la pollution, de la circulation.

M. Marc-André Léchet indique que le parc Chasseral à donner CHF 8'000.— pour la commune d'Orvin et la commune de Nods.

M. Frédy Villard demande si la commune est tenue légalement de faire quelque chose pour les places de parc.

M. Marc-André Léchet n'a aucune connaissance d'une quelconque loi que la commune soit contrainte de fournir des places de parc.

M. André Feller mentionne que la situation au village est catastrophique surtout avec la zone 20km/h.

M. Marc-André Léchet prend note.

M. Jean-Claude Aeschlimann propose de fermer le poids et d'installer des moloks.

M. Jérémy Flaig a juste une information relative à la fête du village agendée les 16, 17 et 18 août 2019.

M. Frédy Villard félicite la table pour la tenue de l'assemblée.

Plus personne ne demandant la parole, le président remercie également tous ceux qui s'engagent pour la collectivité publique.

Personne d'autre ne contestant les procédures de vote pratiquées durant l'assemblée, le président lève l'assemblée à 21h55.

Pour l'assemblée municipale d'Orvin

Le président des assemblées

La secrétaire des assemblées

Patrik Devaux

Séverine Flaig